



Syndicat Autonome
des Enseignants de
Mayotte



Editorial

CONCERTATION SUR LA LOI D'ORIENTATION

Le ministre Vincent PEILLON a lancé début juillet 2012 une grande concertation dont doit émerger **le contenu de la loi d'orientation et de programmation sur l'École annoncée par le Président de la République.**

Cette loi devrait être votée par le Parlement avant la fin de l'année civile 2012.

L'année scolaire 2012-2013 qui commence pourrait être marquée par l'annonce de profonds changements du fonctionnement du système éducatif et des conditions d'exercice de notre métier.

Nous sommes pleinement conscients de l'importance des enjeux de cette concertation, même s'il apparaît d'ores et déjà clairement que certaines orientations sont arrêtées.

C'est pourquoi la FAEN et ses 9 syndicats membres s'impliquent dans cette concertation « marathon » conduite à un train particulièrement soutenu. Nous y défendons les demandes et les intérêts des personnels qui nous font confiance, le système éducatif, son fonctionnement et ses élèves.

Vous trouverez dans les pavés ci-dessous les thèmes abordés dans cette concertation ainsi que les principales données chiffrées qui la caractérisent.

Tout au long des semaines et des mois qui viennent, nous vous informerons de l'évolution de cet important dossier.

LA CONCERTATION EN CHIFFRES

Sont associés à la concertation lancée par Vincent PEILLON : **22 ministères, 150 personnalités et parlementaires, 8 « grands témoins internationaux », 8 membres du Haut Conseil de l'Éducation, des dizaines d'associations diverses et variées, des confédérations syndicales, des syndicats et fédérations de l'Éducation nationale (9)** lesquels sont finalement noyés dans la foule des participants.

La concertation est organisée en **4 groupes de travail** examinant chacun plusieurs thèmes. Ces groupes de travail se seront réunis à raison d'une à deux fois par semaine de la mi-juillet à la fin du mois de septembre.

Certaines de ces réunions regroupent plus de **100 participants**. Les membres du comité de pilotage organiseront des initiatives décentralisées en régions.

A partir des travaux des différents groupes, les **4 membres du « comité de pilotage »** élaboreront un rapport rassemblant **« les choix éducatifs à proposer au pays pour les années à venir. »**

Le rapport devrait être remis au ministre et au gouvernement en octobre 2012. Le projet de loi qui devrait s'en inspirer serait soumis au Parlement à l'automne 2012.

Bonne rentrée à tous

Les 4 groupes de travail et les thèmes abordés

Groupe 1 : La réussite scolaire pour tous

- La priorité donnée à l'école primaire
- La rénovation du collège
- La redéfinition du socle commun
- Le lycée de la réussite
- La valorisation de l'enseignement professionnel
- La prévention du décrochage scolaire
- Le service public de l'orientation
- Le renforcement de l'éducation artistique, culturelle et scientifique

Groupe 2 : Les élèves au cœur de la refondation

- Des rythmes éducatifs adaptés
- Une école attentive à la santé des élèves
- Un accompagnement efficace pour les élèves en situation de handicap
- Un climat scolaire apaisé dans les écoles et les établissements
- La vie scolaire et l'éducation à la citoyenneté

Groupe 3 : Un système éducatif juste et efficace

- Une grande ambition pour le numérique
- Une École plus juste pour tous les territoires
- Une gouvernance renouvelée
- L'évaluation de l'École repensée
- Les parents, partenaires de l'École

Groupe 4 : Des personnels formés et reconnus

- Une vraie formation initiale et continue
- Des missions redéfinies pour des personnels reconnus
- Une nouvelle évaluation des personnels

QUELLES SOLUTIONS A LA CRISE DU RECRUTEMENT ?

La crise du recrutement des enseignants s'amplifie d'année en année..

Les données chiffrées sont éloquentes : 826 postes n'ont pas été pourvus aux seuls concours du CAPES en 2011. En 2012, c'est 706 postes qui n'ont pas été pourvus.

Dans le second degré, les lettres classiques, les maths et l'anglais sont les disciplines les plus déficitaires. En lettres classiques moins de la moitié des 170 postes a été pourvue, deux postes sur trois en mathématiques et 84% en anglais.

Les raisons de cette crise

Cette situation peut paraître paradoxale alors que le chômage augmente, y compris chez les jeunes diplômés. Pour espérer résoudre cette crise sans précédent dans l'histoire récente de notre système éducatif, il faut en analyser les raisons avec précision. Nous évoquerons cinq raisons principales.

- la politique de fermetures drastique de postes qui a découragé nombre d'étudiants de préparer des concours au nombre de postes de plus en plus réduit
- la mastérisation du recrutement qui réduit considérablement le vivier des candidats potentiels
- l'aggravation considérable et multiforme des conditions de travail et de formation
- le déclassement social d'un métier de plus en plus mal considéré
- le niveau des salaires des enseignants français classés avec la Grèce parmi les plus faibles des pays de l'OCDE.

Quelles solutions ?

Le nouveau ministre de l'Education nationale hérite d'une situation catastrophique concernant le recrutement et la formation des enseignants. Alors que pour stopper la casse du service public d'éducation le gouvernement s'est engagé à remplacer, à la rentrée 2013, l'intégralité des 33 000 départs en retraite, **seules des mesures rapides et de grande ampleur** permettront de relever ce défi.

La FAEN ne saurait cautionner des solutions qui conduiraient à abaisser la qualité du recrutement des enseignants. Notre fédération préconise donc cinq types de mesures.

- La publication de plans pluriannuels de recrutement pour au moins 5 ans afin de donner aux étudiants une meilleure lisibilité de leurs chances de réussite.
- Développer les pré-recrutements rémunérés (plus de 60% des étudiants sont obligés de travailler pour financer leurs études) et avancer les épreuves d'admissibilité à la fin de l'année de licence.
- Améliorer les conditions de formation et de travail pour mettre un terme au stress, à l'épuisement et à la souffrance au travail des enseignants.
- L'institution doit valoriser l'image du métier et marquer une plus grande considération envers les enseignants.
- Augmenter les salaires et améliorer les déroulements de carrière malgré la crise financière et budgétaire.

Pour la FAEN, il faut augmenter l'attractivité des métiers de l'enseignement et de l'éducation dans ces différents domaines pour espérer inverser la tendance.

Il est de la responsabilité du ministre et de l'ensemble du gouvernement de **prendre très rapidement les mesures que la gravité de la situation commande.**

Nous modifions la présentation de la lettre électronique FAEN-infos. Vous pouvez contribuer à l'amélioration de cette présentation en nous faisant part de vos remarques par courriel. Par avance merci.

Recrutement d'enseignants expatriés pour la rentrée 2013

Calendrier prévisionnel des opérations (ces dates restent toujours susceptibles d'être modifiées)

NATURE DES OPERATIONS	PERSONNELS ENSEIGNANTS (Premier et second degrés)
Publication au BOEN de la note de service et mise en ligne des profils de postes sur site Internet de l'AEFE	Note de service et mise en ligne des profils 6 septembre 2012
DÉPOT DES CANDIDATURES (Procédure commune pour les candidats en poste en France et à l'étranger)	Saisie en ligne sur le site de l'AEFE du dossier de candidature : du 6 au 27 septembre 2012 inclus 1/ date limite de remise du dossier en deux exemplaires au supérieur hiérarchique : 28 septembre 2012 2/ date limite d'envoi des dossiers munis des avis hiérarchiques <u>au bureau du recrutement de l'AEFE</u> 8 octobre 2012

Les dates prévisionnelles des opérations de sélection, des entretiens et des réunions de commissions seront publiées dans nos prochains bulletins. Si vous envisagez de muter en collectivité d'outre-mer, **n'hésitez pas à contacter :**

- La section E.COM du SNCL pour le second degré.
- Le SNEP pour le premier degré.

Dans les deux cas adressez le double de votre dossier de candidature pour un meilleur suivi soit à SNCL - Section E.COM - 13, avenue de Taillebourg 75011 Paris soit au SNEP à la même adresse.

Aide au maintien à domicile

Un dispositif d'aide financière au maintien à domicile **spécifique aux retraités fonctionnaires (non cumulable avec d'autres aides de même nature)** vient d'être créé.

Dans le cadre de la politique de **prévention et d'accompagnement du risque dépendance** des personnes socialement fragilisées le dispositif créé comprend deux volets :

- Un **plan d'action** recouvrant un ensemble de prestations de services d'une part,
- Une **aide au cadre de vie** destinée à l'aménagement du logement permettant le maintien à domicile d'autre part.

L'aide au maintien à domicile est attribuée par la CNAV après évaluation des besoins de la personne.

Les conditions : sous condition de ressources (voir tableau) les personnes concernées sont âgées de 55 ans au moins et relèvent des groupes GIR 5 ou 6, personnes assurant seules leurs déplacements à l'intérieur de leur logement s'alimentant et s'habillant seules mais ayant besoin d'aides ponctuelles.

Pourcentage de l'aide en fonction du revenu tout global mensuel.*

Revenu brut global mensuel		Participation de l'état	
Personne seule	Ménage	Plan d'action personnalisé	Habitat cadre de vie
jusqu'à 807 euros	jusqu'à 1403 euros	90%	65%
de 808 à 865 euros	de 1404 à 1498 euros	86%	59%
de 866 à 976 euros	de 1 499 à 1640 euros	79%	55%
de 977 à 1 146 euros	de 1641 à 1842 euros	73%	50%
de 1 147 à 1 198 euros	de 1843 à 1911 euros	64%	43%

Ce dispositif vise à réduire le risque de perte d'autonomie des personnes âgées en évitant l'apparition, le développement ou l'aggravation de maladies ou accidents et en favorisant l'évolution des comportements individuels et collectifs contribuant à cet objectif.